



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 22 DECEMBRE 2008

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE	29
PRESENTS	24
ABSENTS	5
VOTANTS	27

Le 22 décembre 2008 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de la Ferté-Macé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques DALMONT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 décembre 2008

Date d'affichage : 29 décembre 2008

Présents : Mr DALMONT, Mme POIRIER, Mr MARY, Mme RADIGUE-LOUVEL, Mr DELAHAIE, Mme LETINTURIER, Mr THEVENARD, Mme BOUDANT, Mr QUERU, Mme JARRY, Mr LEBIGOT, Mme LUCAS, Mme CHORIN, Mr LE PAPE, Mr VAN AERDEN, Mme LETISSIER, Mr CLEMENT, Mme QUENTIN, Mr GIBIER, Mme BIODORE, Mr DEVALLOIS, Mme MOTIN, Mme BLONDEEL, Mr JEANNE

Absents excusés : Mr FERON, Mme ROYER, Mme RAMOND, Mr LE PETIT, Mme BEAUVAIS

PROCURATIONS : MR FERON AVAIT DELEGUE SES POUVOIRS A MR LE PAPE, MME ROYER AVAIT DELEGUE SES POUVOIRS A MME QUENTIN, MME BEAUVAIS AVAIT DELEGUE SES POUVOIRS A MME BLONDEEL

CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2121-15 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, MADAME THERESE LETINTURIER EST ELUE SECRETAIRE DE SEANCE, ET CECI A L'UNANIMITE DES VOIX

TRAVAUX DU CENTRE VILLE – PHASE 2 – TRAVAUX GT CANALISATION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas appliquer de pénalités de retard à l'entreprise GT Canalisation ainsi qu'au maître d'œuvre SCE, dans le cadre de la phase 2 des travaux du centre-ville, selon les conditions précitées.

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre du Cabinet SCE, selon les conditions précitées.

ROUTE DE FALAISE : AMENAGEMENT DE LA VOIRIE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de transmettre le projet d'aménagement de voirie de la route de Falaise, à la Communauté de Communes du Pays Fertois, compétente pour sa réalisation.

SECURITE DE LA SORTIE DU COLLEGE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à transmettre l'esquisse du projet d'aménagement à la Communauté de Communes du Pays Fertois.

LOTISSEMENT DE LA BARBERE : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'assistante à maîtrise d'ouvrage avec le CAUE de l'Orne pour le lotissement de la Barbère, selon les conditions précitées.

TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, prend acte de la répartition des emplois permanents, de titulaires et de stagiaires, de la Commune selon le tableau joint en annexe.

PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE ACCORDEES AU PERSONNEL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, fixe le montant des prestations d'action sociale accordées au personnel municipal selon les conditions précitées, à compter du 1^{er} janvier 2009. La présente délibération se substitue aux anciennes dispositions prises sur le même objet.

CONVENTION D'UTILISATION DES GYMNASES DU LYCEE DES ANDAINES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la signature de la convention d'utilisation des gymnases du Lycée des Andaines, selon les conditions précitées.

CONVENTION AVEC LA PREFECTURE DE L'ORNE POUR LA MISE EN DEPOT D'UNE STATION D'ENREGISTREMENT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Préfecture de l'Orne pour la mise en dépôt d'une station d'enregistrement fixe des demandes de titres d'identité et de voyage, selon les conditions précitées.

DEVENIR DES ASSOCIATIONS D'EDUCATION POPULAIRE

A cet effet, le Maire lit un texte qui pourrait être adressé aux parlementaires :

« Par une correspondance en date du 24 novembre 2008, l'USEP, la Ligue de l'Enseignement, l'UFOLEP, Lire et Faire Lire, alertent les Maires des Communes de l'Orne sur les mesures prises par Monsieur le Ministre de l'Education Nationale le 6 octobre 2008, à l'encontre des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement public, agréées par le Ministre de l'Education Nationale.

Elles sont les suivantes :

«...il a été décidé unilatéralement, sans délai de prévenance, sans concertation préalable, de supprimer 25% du financement des actions conventionnées par le Ministère, au titre de l'exercice civil...2008, soit avec effet rétroactif... »

Par ailleurs, le Ministre a décidé :

« ... de ne pas reconduire, dès le 1^{er} septembre 2009, l'aide qu'il apportait aux centaines d'emplois d'enseignants détachés répartis sur tous les territoires ... ce qui représentera une réduction globale de près de 70% des financements concernés »

Dans l'Orne, les actions suivantes sont menacées de disparition :

- le départ en vacances de plus de 800 enfants ou jeunes dont la moitié issus de milieux modestes ou défavorisés
- les classes de découverte pour près de 2000 enfants
- les accueils de loisirs pour enfants et adolescents profitant à plus de 2000 enfants dont pour certains le centre de loisirs est le seul lieu de vacances
- « Lire et faire lire », installée dans plus de vingt écoles...
Alors que notre département est placé parmi les cinq plus touchés en France, selon l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme.
- l'Education par le sport (USEP) qui permet à des centaines d'enfants, chaque année de pratiquer de nombreuses activités sportives

Si ces associations perdent ainsi une large partie des aides publiques qu'elles obtenaient jusqu'alors, elles risquent de disparaître ainsi que leurs activités qui bénéficient souvent aux enfants qui en ont le plus grand besoin.

Au nom de l'égalité des chances, très souvent mise en exergue, par les responsables politiques,

Le Conseil Municipal :

- *S'élève fermement contre des décisions qui mettraient en péril les actions éducatives engagées dans le département de l'Orne*
- *Demande à Monsieur le Préfet et aux parlementaires d'intervenir auprès de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale pour que soient rétablis, sans délai, les financements nécessaires à la poursuite des activités de ces associations éducatives, dans des conditions convenables au profit légitime des enfants et des jeunes. »*

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les termes du texte proposé et charge Monsieur le Maire de le porter à la connaissance des Parlementaires.

SALON DE L'HABITAT 2009 : ATTRIBUTION DE STANDS GRATUITS

Intéressé à l'affaire, Monsieur Mary ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 17 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions, décide :

- **l'attribution de stands gratuits au profit de l'OTSI et de la société KIDCLICS, charge à cette dernière de s'engager à ne pas constituer de fichier à partir des enfants gardés et de ne pas faire de post marketing**
- **ainsi que d'accorder un emplacement, sur le stand ville, à l'Office Fertois de la Culture et des Loisirs selon les conditions précitées.**

SALON DE L'HABITAT 2009 : TARIF DE L'ESPACE ANIMATION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à 50 € H.T. le stand réservé à des activités d'animation dans le cadre du 21^{ème} Salon de l'Habitat.

SALON DE L'HABITAT 2009 : STAND ARTISAN POUR « L'ATELIER DE LA LAMPE »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 26 voix pour et 1 voix contre, fixe à 50 € H.T. le stand réservé à Monsieur Pressoir, artisan de « l'atelier de la lampe », dans le cadre du 21^{ème} Salon de l'Habitat.

SALON DE L'HABITAT 2009 : ATTRIBUTION DE LOTS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide d'accorder des lots qui seront mis en jeu lors des tirages au sort des samedi et dimanche, et d'apporter sa contribution au voyage offert, dans les conditions précitées.

SALON DE L'HABITAT 2009 : PARTICIPATION DE LA VILLE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de régler le montant de la prestation offerte à l'occasion du Salon de l'Habitat en contrepartie d'un marketing publicitaire, selon les conditions précitées.

SALON DE L'HABITAT 2009 : PARTENARIAT AVEC NORMANDIE FM

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide la conclusion d'un partenariat avec Normandie FM dans les conditions précitées.

SALON DE L'HABITAT 2009 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE RESTAURANT « L'ESPERANCE »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide la signature d'une convention de partenariat avec le restaurant « l'Espérance » dans les conditions précitées.

CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE : CONVENTION AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, confirme la délibération du 29 septembre 2008 concernant la signature d'une convention avec le CAUE pour le Conseil en Energie Partagée et prend note qu'il en résulte quatre échéances annuelles d'un montant arrondi à 14.059 €, selon les conditions précitées.

ADMISSION DES GRAISSES ET MATIERES DE VIDANGES A LA STATION D'EPURATION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide d'actualiser les tarifs dans le cadre des conventions d'admissions de graisses et matières de vidange à la station de dépollution de la Ferté-Macé avec toutes les entreprises et Véolia, selon les conditions précitées, et charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision à Véolia pour une parfaite application de leur part.

BUDGETS 2008 : DECISION MODIFICATIVE N°5

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve la décision modificative n°5 selon les tableaux ci-annexés.